

➤ **Rappel historique**

Arrivé sur la commune en 1986, je me souviens de réunions publiques durant lesquelles M. Felix GUILLAUD, maire, expliquait l'intérêt commun public /privé du projet des microcentrales.

La commune autorisait sur ses terrains la construction des microcentrales et soutenait l'usage de l'eau du Vorz bien universel, par une société privée représentée par M.C. BLANC COQUAND alors adjoint au maire.

Une convention trentennale de 1983 assurait à la commune de SAINTE AGNES un revenu de 20% des bénéfices ainsi qu'un retour dans le patrimoine de la commune par rachat des immobilisations après amortissement.

**Ce projet avait un caractère de partenariat PUBLIC/PRIVE.**

➤ **Avis sur le dossier**

**EN MATIERE DE RISQUES NATURELS**

Je rappelle que notre commune possède un PPRN qui identifie le ruisseau du VORZ en aléas forts.

La centrale dite de la Gorge a été construite dans le hameau, sa prise d'eau est située à la sortie de la partie la plus étroite de la gorge du Vorz.

Par contre la centrale du Pleynet a été implantée sur un site naturel protégé en amont de la gorge étroite. La conduite forcée longe le pied de versant Est de cette gorge.

Les terrassements ont fragilisé ce versant Est du VORZ sujet à glissements de terrain. (aucune photo de ce versant ne figure dans le dossier).

Dans ce secteur, d'importants glissements ont eu lieu lors de la crue de 2005.

Un éboulement est survenu en 2016 ; il a interrompu le fonctionnement de la micro du Pleynet et nécessité des terrassements.

Suivant l'étude du bureau ERGH établi en 2009 pour le compte de la Communauté de Communes LE GRESIVAUDAN, ce secteur peut être, lors d'épisodes à forte pluviométrie, sujet à des glissements importants pouvant créer un embâcle puis une débâcle.

Dans ce cas de figure la plage de dépôt actuelle serait comblée en quelques minutes.

L'eau ainsi que les laves seraient alors directement dirigées sur les habitations du hameau de la Gorge.(35 foyers)

L'étude d'impact p.25 article 3.1.3.2 Géologie du Vorz décrit le contexte général mais ne fait pas état des risques potentiels de glissement de terrain. Le dossier ne comporte aucune d'étude hydrogéologique sur ce secteur, aucune réponse n'est apportée à **l'avis négatif du service des risques de la DDT.**

COURRIER  
26 JAN. 2018

## EN MATIERE DE DUREE D'AUTORISATION

Pourquoi porter la durée de l'autorisation de 30 à 40 années ?

Compte tenu de l'évolution climatique, plusieurs questions se posent :

- Quel sera l'état du glacier de Fredanne qui alimente le Vorz dans 30 ans ?
- Quel sera le débit du Vorz ?
- D'autres besoins d'eau émergeront-ils ?
- Sera t-il pertinent d'alimenter encore des microcentrales ?

Ne serait il pas préférable de faire un point dans 10 ans ?

## EN MATIERE FINANCIERE

Il me paraît bon de rappeler que lors de la vente en 2003 des terrains communaux aux sociétés d'exploitation des microcentrales, la convention trentennale a été résiliée sans délibération du CM.

Ceci a eu pour effet d'apporter 150 000 € dans le budget communal de 2003 et de supprimer une recette d'environ 400 000 € pour chaque année à venir !!

**Qu'est devenu le partenariat public/privé ?**

**Quel intérêt pour la commune ?**

La commune perçoit un loyer pour le passage des conduites sur le domaine public.

Le dossier indique que la commune de SAINTE AGNES a un intérêt à l'augmentation de production.

Je comprends que le loyer sera proratisé à l'augmentation de production, il reste à le formaliser.

### ➤ Conclusion

Je suis favorable à la production d'énergie renouvelable.

Je pense que le projet présenté dans ce dossier recherche une rentabilité financière au détriment d'enjeux environnementaux et sociaux majeurs .

J'y suis défavorable dans sa forme actuelle.

A Ste AGNES le 25 janvier 2018

Alain RIMET  
Le Mollard  
38190 SAINTE AGNES

Maire de SAINTE AGNES